

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**



SOMMAIRE

1932. — Maginot.

**Informations**

Notre Assemblée Générale. — "La Dette". — Légion d'honneur. —  
Aux anciens combattants de l'Yser. — Pour tenir l'Annuaire à jour.

**Tribune Libre**

Réflexions de fin d'année, par Hourcade. — Lettre du camarade Doré.  
— Lettre du camarade Fauconnet. — Trois semaines à Vals, par Serre.

**Chronique de l'U. A. G.**

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Cotisations. — Procès-verbal de la  
réunion du Conseil d'Administration du 14 Novembre 1931. —  
Groupement Régional du Nord. — Régionale de Limoges. — Avis  
divers. — Liste des donateurs.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

2639

PRÉSIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU, Ministre de la Justice;  
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;  
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;  
M. le général BALFOURIER;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss Grace HARPER;  
Miss Winifred HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. Samuel MILBANK;  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>e</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des  
Avocats;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;  
M. VALLERY-RADOT;  
M. Constant VERLOT, député;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

1932

Au seuil de cette nouvelle année, où déjà tant de souhaits ont été échangés, nous adressons à tous nos amis et bienfaiteurs nos vœux les plus sincères pour 1932.

Nous les assurons de la profonde reconnaissance des Aveugles de guerre pour l'intérêt qu'ils n'ont cessé de nous témoigner pendant l'année particulièrement difficile qui vient de s'écouler. Nous sommes persuadés qu'ils nous apporteront encore leur appui, autant financier que moral, précieux à tous ceux qui ont perdu la vue pour la défense du pays, nous aidant ainsi à surmonter les difficultés et les défaillances inhérentes à notre condition. Au nom de tous les membres de notre Association, nous leur disons sincèrement merci.

Nous adressons aussi à tous nos camarades et à leurs familles nos remerciements pour les témoignages de sympathie qu'ils ont bien voulu nous adresser à l'occasion de la nouvelle année et à notre tour leur exprimons tous nos vœux pour la réussite de ce qu'ils entreprendront eux et leurs enfants. Nous sommes certains que l'année qui vient ne fera que resserrer les liens de camaraderie qui nous unissent, nous permettant d'attendre avec confiance l'avènement des jours meilleurs qui apporteront, nous l'espérons, un peu de bonheur à tous les Aveugles de Guerre.

H. A.



# MAGINOT

---

Maginot vient de s'éteindre dans sa 55<sup>e</sup> année. C'est une grande figure qui disparaît, très connue chez les anciens combattants pour la part qu'il a prise dans la fixation du sort des mutilés.

Il fut, en effet, le premier ministre des Pensions et conserva ce titre dans plusieurs ministères, s'attachant à faire donner à ses camarades mutilés la réparation à laquelle ils avaient droit.

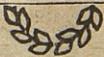
Pour notre part, nous avons trouvé toujours auprès d'André Maginot le concours le plus absolu et nos camarades, qui dans le début de l'Union ont sollicité son appui en faveur des Aveugles de Guerre, pourraient nous dire combien nous avons été compris par ce ministre qui savait vouloir et savait distinguer quels étaient les besoins des grands mutilés.

André Maginot, qui était président d'une grande Fédération de Mutilés, présidait aussi avec autorité l'Office National des Mutilés et Réformés, qui perd en lui un animateur et un homme ayant le souci des intérêts des mutilés et anciens combattants.

La France perd en lui un grand serviteur qui sut toujours conserver l'idéal national, afin d'éviter le retour des terribles heures que nous avons vécues.

H. A.

---



# NOTES ET INFORMATIONS

---

## Notre Assemblée Générale

Notre Assemblée générale qui, à juste titre, intéresse vivement tous nos camarades, a été fixée par le Conseil d'administration du 19 décembre dernier au dimanche 3 avril 1932.

Elle aura lieu à 9 h. 15 du matin, à la Salle des Fêtes de la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes. Les Commissions préparatoires se tiendront donc : le vendredi 1<sup>er</sup> et le samedi 2 avril, le matin à 9 heures à notre siège social, 25, rue Ballu ; l'après-midi, à 14 h. 15, à la Maison des Mutilés, 7, rue des Minimes.

Nous indiquerons, dans notre prochain Bulletin, l'ordre et l'horaire des travaux de ces Commissions, ainsi que les rapporteurs qui auront à présenter les différents vœux émis par notre Groupement ou par les camarades membres de l'Union. Nous ne saurions trop insister auprès d'eux pour leur rappeler toute l'importance que présente pour nous cette Assemblée générale et les prions instamment d'y assister nombreux, ou si cela leur est impossible, de s'y faire représenter par un pouvoir régulier, dont une formule établie sur papier à en-tête de l'Union sera seule valable, que nous leur adresserons en temps opportun, en même temps que le bulletin de vote.

Tous les membres de l'Union des Aveugles de Guerre, désireux de faire partie du Conseil d'administration, devront, dès à présent, nous faire parvenir leur candidature en joignant une copie certifiée conforme de leur carte du combattant, suivant la décision prise par notre Assemblée générale de décembre 1928.

Les déclarations de candidature devront nous parvenir avant le 19 février au plus tard, afin que le Conseil d'administration, qui aura lieu le 20, puisse procéder au tirage au sort des noms des candidats, afin d'en établir la liste qui servira de bulletin de vote.

Nous publions, dès à présent, par ordre alphabétique, les noms des administrateurs dont le mandat vient à expiration cette année et qui sont, d'ailleurs, rééligibles. Ce sont : Amblard, Antoine, Bloncourt, Cabasson, Favret, Izaac, Leveau, L'Evesque, Malgat, Roy (Georges).

---

### « La Dette »

Nos camarades ont été mis au courant, par la grande presse, du tirage des séries A et B des billets de loterie de « La Dette », pour laquelle tout souscripteur d'une somme de 5 francs avait une chance de gagner, soit un avion, une automobile, une motocyclette ou une bicyclette.

Ce Comité, qui ne néglige rien pour la bonne propagande en faveur des quatre grandes Associations dont nous sommes, a fait défiler dans Paris, le dimanche 20 décembre dernier, les automobiles gagnées dans la région parisienne. Cet original cortège descendit les Champs-Élysées, puis remontant les grands boulevards jusqu'à la place de la République, revint par les boulevards extérieurs aboutir place Clichy où eut lieu la dislocation. De la place Clichy à notre maison de la rue Ballu, il n'y a qu'un pas, ce qui nous valut la visite des personnalités ayant pris part à ce cortège auquel s'était aimablement jointe Miss France, la nouvelle élue de la veille, qui retrouva chez nous la Muse de Montmartre, apportant ainsi le charme parisien et la grâce française à la cordiale réception que l'Union des Aveugles de Guerre avait réservée, par cette froide matinée de décembre, aux présidents des quatre grandes Associations : le colonel Picot, le commandant Dagnaux, le capitaine Jullienne et G. Scapini.

Notre président remercia tous les amis qui avaient bien voulu nous rendre visite, ainsi que la presse et fit un compte rendu aimable de cette matinée.

« La Dette » poursuit son effort en vue du placement des séries C et D, et nous ne saurions trop encourager nos camarades à participer à la diffusion de cette souscription en faisant de la propagande autour d'eux.

\*\*\*

Nous extrayons, d'un hebdomadaire très répandu, les lignes suivantes, que nous reproduisons sans en changer un signe :

.....

Il est curieux de constater qu'à la faveur de l'autorisation spéciale, et cent fois justifiée, donnée à la *Dette* de réaliser en France une grande loterie au bénéfice des trois Associations des *Ailes brisées*, des *Gueules cassées*, des *Aveugles de Guerre*, se sont multipliés ces groupements de bienfaisance qui, eux aussi, veulent avoir leur loterie.

« La plus grande France », passe encore. C'est l'émanation d'une Association reconnue d'utilité publique... Mais quelle est donc cette souscription actuellement en cours et relative aux *Mutilés des yeux*, reconnue, elle aussi, d'utilité publique? Il semble qu'on abuse singulièrement de cette « reconnaissance »-là. La confusion se crée inévitablement avec les *Aveugles de Guerre* et la *Dette*.

Or, qui donc est derrière cette Association des *Mutilés des yeux*? On y trouve M. Maxime Serf.

M. Maxime Serf, qui eut des démêlés avec la *Banque Sacazan*, l'*Union Charbonnière Continentale* et la *Commerciale de Boucherie* est, en fait, un associé de M. Georges Alexandre qui, aujourd'hui, a chargé M. Maxime Serf de réaliser la souscription des *Mutilés des yeux*. Et la question se pose de savoir si, sous le couvert d'une œuvre de bienfaisance, MM. Maxime Serf et Georges Alexandre ne sont pas en train de duper à la fois et le public et les membres de l'Association, en prélevant sur les souscriptions une commission exorbitante atteignant 40 % ?

A l'occasion de l'enquête judiciaire actuellement déclenchée contre ceux-là qui portent atteinte aux finances publiques et privées du pays, les Pouvoirs publics ne pourraient-ils s'informer de ce qui se passe du côté des *Mutilés des yeux*, où l'on retrouve une fois de plus, nous l'avons vu, la présence néfaste de M. Georges Alexandre ?

.....

\*

\*\*

Il est vraiment regrettable de constater que le nom des *Aveugles de Guerre* sert de prétexte, si ce que nous venons de lire est exact, aux agissements de personnes qui n'ont que de vagues rapports avec de véritables Associations d'anciens combattants, déformant ainsi, aux yeux du public, le but réel d'un groupement comme le nôtre. Les appréhensions que nous avons exprimées, à plusieurs reprises, se trouveraient singulièrement justifiées et nous comprendrions mal que des camarades continuent à apporter leur concours à de telles entreprises.

H. A.

\*

\*\*

Nous avons reçu, de notre camarade Charlat, une lettre en date du 20 décembre 1931, que nous publions très volontiers :

« Monsieur le Secrétaire général et cher camarade,

« Il y a souvent confusion et méprise entre l'U.A.G. et la Société des Blessés aux Yeux, confusion et méprise le plus souvent au détriment de notre Union.

« Il y a, dans mon département, une Société qui porte le nom d'Association des Mutilés des Yeux. J'ai été sollicité de faire partie de cette Société comme membre actif; j'ai répondu par un refus catégorique. Je vous adresse ci-inclus les statuts de cette Société et vous prie de mettre les camarades en garde.

« J'ai vu avec stupeur que 580 Aveugles de Guerre faisaient partie des Blessés aux Yeux; ces camarades ne comprennent donc pas que leur devoir et leur intérêt est de rester uniquement membres de l'U.A.G. Je respecte toutes les Sociétés, les Blessés aux Yeux ont le droit de se grouper, mais les camarades qui, par intérêt ou par faiblesse, font partie de l'U.A.G. et des Blessés aux Yeux ne sont pas de bons camarades et font du tort, peut-être sans le savoir, à la grande famille des Aveugles de Guerre.

« Je crois, mon cher camarade, qu'il sera nécessaire de prendre des mesures sérieuses à l'égard de ces camarades. Si un avertissement ne suffit pas, il sera donné tout pouvoir par les vrais militants de l'U.A.G. pour établir des sanctions. Je crois qu'un petit article dans ce genre suffirait : La priorité pour toutes les demandes et avantages accordés aux camarades par l'U.A.G. sera faite en faveur des Aveugles de Guerre ne faisant parti d'aucune Association similaire, telle que « Les Blessés aux Yeux ».

« Si vous le jugez utile, je vous autorise à publier cette lettre dans le prochain Bulletin de l'U.A.G.

« Veuillez agréer, mon cher camarade, mes biens cordiales salutations.

« Marcel CHARLAT,

« Saint-Pierre-les-Nemours

« (Seine-et-Marne). »

### Légion d'honneur

Le Sénat, dans sa séance du 17 décembre dernier, a adopté le texte voté par la Chambre le 3 juillet 1931, tendant à faire promouvoir, dans l'Ordre de la Légion d'honneur, les mutilés 100 % bénéficiaires des articles 10 ou 12.

Nous avons donné, en son temps, la teneur de l'article 2 nous concernant spécialement; néanmoins, nous ne croyons pas inutile de le rappeler à nos camarades :

... ..  
ART. 2. — Les militaires ou marins, titulaires d'une pension d'invalidité définitive de 100 %, avec bénéfice des articles 10 ou 12 de la loi du 31 mars 1919, en raison de blessures de guerre, qui auront obtenu une distinction dans la Légion d'honneur, en application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, ou des lois du 26 décembre 1923 et du 23 mars 1928, pourront, sur leur demande, et à la condition d'avoir l'ancienneté de grade exigée par la loi du 7 juillet 1927, être promus à un nouveau grade dans l'Ordre, sans traitement, sous réserve que leur candidature fera l'objet d'un examen particulier, tenant compte des conditions dans lesquelles ils ont été blessés et des mutilations subies à la suite de ces blessures.

En aucun cas, les militaires ou marins qui auront bénéficié ou bénéficieront des dispositions des lois du 30 mai 1923, modifiée par celle du 30 mars 1928, du 26 décembre 1923, du 23 mars 1928, ou de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, ne pourront, par application conjuguée de ces textes, obtenir plus de trois récompenses (Médaille militaire ou distinction dans la Légion d'honneur).

... ..  
Quoique cette loi ne soit pas encore promulguée au *Journal Officiel*, ce qui ne saurait tarder, nos camarades pourront, dès à présent, la promotion n'étant pas automatique, adresser leurs demandes au Ministère de la Guerre, Bureau des Décorations. Ils devront indiquer leurs nom, prénoms, adresse, les unités dont ils ont fait partie, la date du décret leur conférant la Médaille militaire et la Légion d'honneur, le taux de leur invalidité.

## Aux Anciens Combattants de l'Yser

Nous recevons, de l'Amicale Franco-Belge des Médailleurs de l'Yser, une lettre nous faisant part d'une omission qui avait été faite dans la liste des unités françaises auxquelles la Médaille de l'Yser est attribuée.

Il y a lieu d'ajouter à cette liste :

L'Etat-Major de l'amiral Ronarch et la Brigade des Fusiliers Marins, qui était composée des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Régiments de Fusiliers Marins.

Nous remercions M. Godard, président de l'Amicale Franco-Belge des Médailleurs de l'Yser de ce complément d'informations, que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos camarades.

## Pour tenir l'Annuaire à jour

### *Changements d'adresses.*

- BRIFFAUT (Julien), 3, rue Guillaume-Lambert, Conflans-Sainte-Honorine (Seine-et-Oise).  
FLEURY (Julien), rue du Chèvrefeuille, Touques (Calvados).  
VENDEVIELLE (J.-B.), boulevard Alexandre, Arques (Pas-de-Calais).  
AUBERT (Alfred), 16, rue Alphonse-Barré, cité Foch, Dreux (Eure-et-Loir).  
BURON, Bourg de Melleray (Sarthe).  
CAMERLE, 24, rue Daniel, Asnières (Seine).  
DUCROT (Charles), 110, rue Thiers, Billancourt (Seine).  
DURY, 31, rue Jean-Jaurès, Villejuif (Seine).  
ERB, 11, rue des Coquelicots, Antony (Seine).  
MAGNIN (Gaston), 4, rue des Champs, Gray (Haute-Saône).  
MICHEL (Francis), Bellevue, par Amillès (Seine-et-Marne).  
MOREAU (Adolphe), rue Franchetti, Bry-sur-Marne (Seine).  
OBITZ, 8, Faubourg Saint-Christophe, Saint-Mihiel (Meuse).  
RASCLE, rue de Puits-Thibaut, Bâtiment 4, Saint-Etienne (Loire).  
TOUDOURI, 11 bis, rue Jean-Jaurès, Eaubonne (Seine-et-Oise).  
BARLET, 7, rue de Geste, Brioude (Haute-Loire).  
CHARLES (François), 21, rue du Touat, à Rodez (Aveyron).  
CLEMENCEL, 27, rue Bernard-Palissy, Choisy-le-Roi (Seine).  
COIGNOUX, Kem Renée, avenue de Plessis-de-Grenadan, Nantes (Loire-Inférieure).

- GARCEAU, 55 bis, Faubourg de Paris, Nevers (Nièvre).  
KAMFRI (Ibrahim), Ain-M'Lila, Constantine.  
LACAMBRE, 34, avenue de la Juncasse, Toulouse (Haute-Garonne).  
LATRILLE, Lotissement de la Croix-Rouge, Côte Pavée, rue B, Toulouse.  
MEGE, Bourg-Lastic (Puy-de-Dôme).  
MICHEL (Adolphe), 21 bis, avenue du Chalet prolongée, Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise).  
MITAUX (Elie), Vernueil-le-Fourrier (Maine-et-Loire).  
ROY (Georges), 2, rue Michelet, Montreuil (Seine).  
SIBIRIL, 7, rue Condorcet, Brest (Finistère).  
TEISSIER (Emile), place de la Bourgade, Taulignan (Drôme).  
THUET (Paul), 12, avenue Clémentine, Colombes (Seine).  
AUCLAIR (Auguste), au Moulinet-Saint-Marcel (Indre).  
EISELÉ, 10, rue Joseph-Delattre, Rouen (Seine-Inférieure).  
GUIGNON (Frédéric), 4, avenue Thiers, Romans (Drôme).  
GUITTARD, 42, rue Lecourbe, Paris (15<sup>e</sup>).  
LARDÉ, 12, allée Beauregard, Antony (Seine).  
LAUNAY (Raphaël), Lonlay-le-Tesson, par Le Grais (Orne).  
LE GUEN (Raymond), 102, rue Désiré-Richebois, Fontenay-sous-Bois (Seine).  
LEROY (Marcel), boulevard des Marronniers, Fécamp (Seine-Inf.).  
LOIZEAU (Armand), 24, avenue de la Solidarité, Nantes (Loire-Inf.).  
MAUTEMPS, 22, rue Saint-Lazare, Saint-Ouen-l'Aumône (S.-et-O.).  
VOCHELET, 6 bis, rue Edouard-Vaillant, Foyer Roubaisien, Roubaix (Nord).  
BAUDRAND, 21, rue Sébastien-Gryphe, Lyon (Rhône).  
FAUCONNET, avenue Pierre-Leroux, Guéret (Creuse).  
LEMERLE, 9, sentier des Garmants, Malakoff (Seine).  
LEROY (Alfred), 155, rue Pasteur, Vaux-sur-Laon (Aisne).  
MASSELIER (Albert), 49, boulevard Fichot, Neuilly-Plaisance (Seine-et-Oise).  
POT (Edouard), La Jeannette, chemin de Laurette, Candot-les-Angles (Gard).  
ROHART, rue Verte, Aubigny-en-Artois (Pas-de-Calais).  
BARREY, Ferme de la Mare, Neuilly-le-Malherbe, par Evrecy (Calvados).  
BENEL, 22, rue Vivien, Luzarches (Seine-et-Oise).  
DAUBENAY, route de Moulins, Pourçain-sur-Sioule (Allier).

DUBOIS (Charles), 4, avenue Rouget-de-L'Isle, Bondy (Seine).  
FAUVEL, 30, rue de Seine, Sartrouville (Seine-et-Oise).  
GRANDJEAN (François), Villa Souquet, avenue du Traité, El-Biar,  
Alger.  
LE VIAVANT, Poignant-Garre, Vannes (Morbihan).  
MAYET (Charles), 3, rue Robespierre, Vierzon-Forges (Cher).  
PREVOT (Jean), au Bure, par Génissac (Gironde).  
PRUNE, 11, rue de Beaulieu, Le Mans (Sarthe).  
ROCHE (Abel), 155, route de Doullens, Arras (Pas-de-Calais).  
CORNET, Chambray-les-Tours (Indre-et-Loire).  
LEDIG (Louis), Luzelhouse (Bas-Rhin).  
ALISON, 116, avenue Galliéni, Bondy (Seine).  
DELAHAIE (Emile), 4, ruelle Tremblin, Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.).  
GAUTHIER (Raoul), 29, rue aux Prêtres, Chalon-sur-Saône (S.-et-L.).  
KIDDAS, Villa Verdun, Orangerie Dourel, Blida (Algérie).  
LACOMBLEZ (André), Balham, par Aires (Ardennes).  
MARTIN (Louis), 31, Faubourg de Lyon, Nevers (Nièvre).  
PERNOO (Albert), rue des Cailles, Champs-sur-Marne (S.-et-Marne).  
MACHAVOINE, 60, allée Robillard, Pavillons-sous-Bois (Seine).  
DEVIDAL (Léon), Maymac, Commune de Monastier-sur-Gazeille  
(Haute-Loire).  
GOUET (Georges), Enfer, par Arthies (Seine-et-Oise).  
RISTORI, 2, place d'Armes, Bastia (Corse).  
ROYNEAU, 63, rue Croix-Saint-Loup prolongée, Meaux (S.-et-M.).

*A ajouter :*

RENARD (Emile), 58, rue des Ecoles, Colombes (Seine).  
REDONNET (Jean), Bertien, par Loures-Barroussel (Hautes-Pyrénées).  
BOYER (Joseph), 41, rue Hoche, Montreuil-sous-Bois (Seine).  
LABATUT (Marcellin), 35, rue Victor-Hugo, Pamiers (Ariège).  
CLOAREC (Alain), 35, rue du Docteur-Reulas, Villejuif (Seine).  
PONS (Jean), boulevard Leader, Cannes (Alpes-Maritimes).  
ANSON (Eugène), Hameau des Saints-Georges, Pannes (Loiret).  
GAILLARD (Armand), place du Gentilly, Courtenay (Loiret).

*A rayer :*

SOUBIEN (Ernest), JOLIS (Edmond), RICHARD (Elie), MARCANGELI,  
Veuve SANTARELLI, DUVAL (Paul), GUIRONNET, BROSSAMAIN,  
CORDELIER, MANSUY, BOITEAU, MARTIN (Paul).

## TRIBUNE LIBRE

### Réflexions de fin d'année

« Serrons nos liens », tel est, il y a un an, le cri que j'ai essayé de faire entendre.

Au Bulletin mensuel de décembre 1931, une voix plus autorisée que la mienne nous crie : « Serrons nos rangs. »

Je suis bien persuadé que cette voix sera entendue par un grand nombre de camarades qui seront heureux de collaborer à la bonne marche du Groupement, bien plus par l'activité intellectuelle que par leur cotisation. Je suis persuadé, qu'en dehors des administrateurs, beaucoup de camarades pourraient contribuer à la recherche et à l'étude de réalisations toujours plus heureuses, en adressant au Bureau de l'U.A.G. des idées générales ou particulières. Si seulement la moitié des co-associés envoyaient chacun une seule idée par an, quelle belle moisson cela ferait pour les administrateurs !

Il dépend aussi du Bureau d'encourager les bonnes volontés en insérant au Bulletin mensuel celles de ces idées qui mériteraient le plus d'attention. Je suis même d'avis qu'il serait bon que le Bureau sollicite toutes les bonnes volontés par des enquêtes ou des petits concours.

Pour des anciens combattants, au cri de : « Serrons nos rangs », répondons : « Serrons nos liens », unissons nos volontés pour des réalisations toujours meilleures. Au cri de : « Serrons nos rangs », je souhaite que nous soyions très nombreux à répondre : « Présent ! »

\*\*\*

Autre réflexion. En lisant le compte rendu sténographique de la réunion du Conseil d'administration du 14 novembre, j'ai été frappé du nombre de camarades qui, tout en étant de l'U.A.G., se sont rattachés à une Association dont l'activité est souvent préjudiciable à l'intérêt général de l'U.A.G. Certes, ces camarades peuvent penser que c'est leur droit ! Tout de même, il y a des droits qui comportent aussi quelques devoirs.

La qualité de co-associé de l'U.A.G. doit impliquer la loyauté au Groupement. En se rattachant à un Groupement qui fait souvent du

tort à l'U.A.G., ces camarades ne se sont pas rendu compte que c'était un manque de loyauté envers l'U.A.G. Il est possible aussi que, parmi eux, il y ait des mécontents pour des faits personnels, il est même possible qu'ils aient eu des frottements avec quelques administrateurs... Que chacun soit rassuré; je ne suis ni avocat, ni juge. Permettez-moi, cependant, d'émettre quelques impressions d'une certaine expérience. Nul de nous n'est parfait et ne peut exiger que les autres le soient. L'intérêt de l'ensemble est bien au-dessus des intérêts personnels. Si quelqu'un croit être fondé à se plaindre de tel ou tel administrateur, qu'il se dise bien que les administrateurs, tout en nous représentant, ne sont pas l'U.A.G. Il faut des administrateurs pour nous représenter, mais l'U.A.G., c'est nous tous, les 2.200 et quelques Aveugles de Guerre qui avons rempli les conditions de co-associés.

Ce n'est pas pour quelques frictions personnelles qu'il faut tourner le dos à plus de 2.200 camarades. Si j'étais avocat, je voudrais surtout plaider et faire triompher la cause de l'U.A.G. De l'union; encore de l'union! Notre force dépend de notre union.

J. HOURCADE,  
16, avenue Gabrielle, Neuilly-Plaisance.

\*\*\*

Nous avons reçu, de notre camarade L. Doré, de Freneuse, par Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise), la lettre suivante, en date du 15 décembre, qu'il nous demande d'insérer :

« Monsieur le Secrétaire général,

« Je lis, dans *Le Journal des Mutilés* de dimanche, que le député Miellet, amputé d'un membre et président de la Commission des Pensions, qui a réussi, l'année dernière, à faire élever le barème des amputés d'un membre à 100 %, avec allocation 4, des grands invalides et la Légion d'honneur, demande cette année une allocation d'aide de 10.000 francs.

« Il s'appuie sur le rapport du docteur Balthazard, qui porte qu'il n'est pas tenu compte des troubles généraux dans la fixation de la pension, qu'ils aboutissent cependant à abrégier la durée de la vie, comme d'ailleurs les accidents que les amputés évitent difficilement et qu'ils touchent 15.000 francs de pension en Belgique et en Angleterre. Je vous envoie cet article. J'approuve les mutilés de demander énergiquement l'amélioration de leur sort. Ils ont déjà la même pension que

nous et auront, sans doute, satisfaction, comme l'année dernière pour l'allocation. Et, cependant, ils gagnent leur vie. Ils ont droit aux emplois réservés, à de grasses sinécures. Ils ont leur liberté, ne dépendant de personne. Nous, si nous faisons un pas seuls, c'est pour nous casser la figure ou nous brûler, comme notre infortuné camarade. Tout est danger pour nous.

« Nous devrions faire comme eux. N'avons-nous pas des troubles graves, des maladies terribles et mortelles causées par notre blessure, la pire de toutes, et qui, après quelques années de souffrances, nous enlève prématurément sans que nous ayons goûté au vrai bonheur.

« Et en Belgique, en Angleterre, les aveugles et paralysés ont 48.000 francs de pension, 40.000 francs avec le change, et nous, nous misérons avec 22.000 francs. Il est juste de dire qu'on nous les reproche encore.

« N'y aura-t-il pas justice pour nous? Les amputés auront-ils, ainsi que les tuberculeux, deux allocations, et nous rien? Est-il juste qu'un tuberculeux à 110 % touche l'article 12, l'allocation 5 de 5.900 francs, et un aveugle de 110 %, 500 francs?

« Je vous prie d'insérer cette lettre au Bulletin.

« Veuillez agréer, monsieur le Secrétaire général, mes cordiales salutations.

« Léon DORÉ,

« Petite-Rue, Fréneuse,

« par Mantes-sur-Seine (Seine-et-Oise). »

N.D.L.R. — Nous partageons complètement le point de vue de notre camarade et faisons remarquer que tous ces arguments ont été développés devant M. le Ministre des Pensions, au cours des différentes démarches faites par le Bureau.

\*\*\*

Notre camarade Fauconnet nous écrit la lettre ci-après que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

« Guéret, 19 décembre 1931.

« Monsieur le Secrétaire général,

« Je réponds un peu tard au referendum du Bulletin de novembre. Vous voudrez bien m'en excuser. Je n'en ai eu connaissance qu'aujourd'hui même. Mme Fauconnet n'est rentrée que depuis quelques

jours de l'Hôpital Saint-Joseph où elle a subi une opération chirurgicale et n'était pas près de moi pour me faire la lecture.

« Je souhaite de tout mon cœur qu'une école de dressage en France soit fondée. Les chiens m'ont rendu les plus précieux services et si le malheur voulait qu'un jour j'en sois privé, je serais très heureux de pouvoir m'en procurer un autre à l'école.

« Je veux remercier les camarades qui, dans les deux lettres qui suivent leur referendum, ont bien voulu parler de ma critique d'une façon assez flatteuse.

« Après la lecture du Bulletin, j'ai eu connaissance du compte rendu sténographique de la réunion du Conseil d'administration du 14 novembre. A ce sujet, je tiens à vous dire que je fais entièrement confiance au Bureau et au Conseil d'administration de notre Union et que tout de même c'est une vilaine histoire que de voir un camarade qui cherche à nous diviser. Il est bien certain qu'il y a des mécontents, mais il faut réfléchir et penser que, sans notre groupement, nous ne serions jamais arrivés à obtenir ce que nous avons obtenu, et que, séparés, nous risquons de tout perdre. Tous les camarades qui ont été à la tête ont fait tout ce qui leur était possible de faire et nous devons les remercier.

« C'est avec un vif plaisir que j'ai appris que le Bureau faisait des démarches auprès de M. le ministre des Pensions pour l'amélioration de notre sort.

« C'est pourquoi je tiens à signaler un cas qui m'est propre. Si la loi du 31 mars, dans son article 10, dit que nous avons droit à la tierce personne, il m'est tout à fait impossible d'avoir une personne à ma disposition. Je suis bénéficiaire de l'article 10 et, comme je vous l'ai dit plus haut, ma femme était à l'hôpital et j'ai dû rester plus de un mois avec mes enfants âgés de neuf et dix ans, sans pouvoir payer une personne pour être avec nous. Mon budget ne me le permettait pas. Il faut compter le moins 25 francs par jour, cela fait 750 francs par mois. Rien que pour la journée. Et la nuit ? Si un enfant est malade. La situation est critique. Il faut y passer pour s'en rendre compte. Je n'ai pas voulu faire manquer l'école à mes enfants pour rester avec moi. Il y a assez du père qui soit victime. Aujourd'hui, il faut travailler pour arriver et je ne veux pas que mes enfants n'arrivent pas parce que je suis aveugle. J'endurerai encore la misère, mais un peu plus, un peu moins, cela n'a pas beaucoup d'importance. Il ne faut pas que nos enfants soient des esclaves, de même que nos épouses. Et encore com-

bien de temps cela va-t-il durer. Il faut le repos complet à ma femme. Pour combien de temps encore, je n'en sais rien ? Dans ces conditions, où est l'article 10 avec sa tierce personne ?

« C'est pourquoi je serais très heureux quand les camarades pourront se procurer un chien qui puisse les conduire où ils le désireront, car si je n'avais pas eu ces amis fidèles je me demande bien ce que je serais devenu.

« Veuillez agréer, monsieur et cher camarade, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués et les plus cordiaux.

« Emile FAUCONNET,  
« avenue Pierre-Leroux, Guéret (Creuse). »

\*\*\*

Notre camarade Serre, de Lorient, nous prie d'insérer l'article suivant, paru dans un journal de Vals :

### Trois semaines à Vals

#### *Epilogue d'une rencontre...*

« Une belle soirée de septembre finissant...

« Un de nos correspondants, à l'occasion le plus obligeant des cicerones, amena au Bureau du Comité de Propagande un hôte bien sympathique de notre station.

« Le large bandeau noir qui semblait un deuxième voile sur des yeux à jamais éteints... la rosette qui, à la boutonnière, faisait une tache de sang, la canne blanche protégeant le pas resté très alerte, l'ancien officier, devenu l'hôte fidèle de Vals, nous fit, fort aimablement, quelques confidences.

« Nous lui exprimâmes d'abord nos vifs remerciements pour les lignes flatteuses pour notre station qu'il fit publier, en 1930, sur le Bulletin de l'Union des Aveugles de Guerre, et qu'il nous autorisa à reproduire dans nos colonnes.

« Discrètement, nous lui demandâmes si ses camarades et lui-même se trouvaient satisfaits de connaître chacun leur tour le Vivarais si pittoresque et Vals qui en est le joyau.

« Notre interview se cristalisa sous cette forme si concrète et si élogieuse à la fois.

\*\*\*

« ...Mes impressions ? Je vous les ai déjà données l'an dernier. Je ne me suis pas déplacé de mille kilomètres pour faire à Vals une

« saison d'eau » ; Dieu merci, je puis m'en dispenser ; je ne néglige point de demander au trésor de ses sources la part de jouvence que je viens y chercher, en un climat privilégié, dans un air pur, vivifiant, sans humidité, qu'apprécient singulièrement ceux qui, comme moi, viennent des pays de brume ou d'atmosphère trop chargée.

« — Mais, cette année, le ciel n'a pas toujours été serein ?

« — De quoi vous plaindriez-vous ? Sous les nuées de Vals, on était comme à une ombre bienfaisante ; pour vous, il n'est point d'été sans le riant soleil du Midi ; combien, avec plus de parcimonie, a-t-il brillé partout ailleurs !

« — Nous avons eu quatre jours de pluie en trois semaines ?

« — Vous fûtes particulièrement favorisés, car, dans le Nord, à l'Est, à l'Ouest, il plut de quinze à vingt jours. En plus de cela, il fit froid au point que villégiateurs, touristes ou malades, furent désespérément contraints d'interrompre leurs vacances ou leur cure. Il s'en faut de beaucoup qu'il en ait été ainsi chez vous. Il me souvient que, l'an passé, août fut maussade et pluvieux en maintes régions, alors que les bords de l'Ardèche et de la Volane n'avaient à signaler que la continuation du beau temps. Je le répète, vous jouissez d'un climat privilégié.

« — Et le site de Vals ?

« — Il est charmant. Oh ! ce torrent capricieux, dompté judicieusement quand il le faut, traversant si heureusement ces vastes parcs où l'on peut à l'aise se promener sans craindre que la monotonie vous guette, où il y a place pour les ébats des petits, où les grands peuvent méditer, se recueillir, se reposer dans le calme ! Je n'ai pas oublié que les environs de Vals se prêtent admirablement aux promenades à pied, j'en ai même profité. Quant aux buts d'excursions pour amateurs de pittoresque et de curiosités et beautés naturelles, ils ne manquent pas en bouleversements du sol, montagnes, vallées ou déchirures profondes, grottes, lacs, roches, murs, orgues basaltiques ; et je loue l'organisation, à cet effet, des services de transport par automobiles.

« — Que dites-vous des conditions de vie ?

« — Elles sont engageantes ; je ne connais pas de lieux de vacances où les prix des denrées de toutes sortes sont aussi nettement intéressants que sur vos marchés si copieusement, si diversement et complètement approvisionnés. Les villégiateurs y trouvent ainsi profit, soit qu'installés en appartements ils aient à se pourvoir directement, soit que pensionnaires des restaurants ou hôtels, ceux-ci les fassent béné-

ficier des conditions locales favorables d'achats. De mes constatations propres et des renseignements recueillis à ce dernier propos, c'est à juste titre que les établissements hôteliers s'autocriseraient à se prévaloir d'être « à bon marché ».

« L'existence matérielle n'étant pas seule à considérer, les casinos de Vals méritent une mention. Ouverts à tous, ils offrent, dans une atmosphère saine de sympathie prompte, souvent comme familiale, des distractions et agréments pour tous : musique, chant, danse, cinéma, théâtre, jeu, attractions diverses, qui sont ici plaisirs de bon aloi, non prodigués, mais dosés au mieux-être physique que l'on est venu prendre.

« — En somme, êtes-vous satisfait de votre séjour à Vals ?

« — Je le crois bien et à tous points de vue ! on s'y repose, on guérit ; j'ai entendu nombre de malades louer l'efficacité de vos eaux, l'organisation parfaite de votre Etablissement thermal, qui se promettent de revenir à Vals ; j'y reviendrai moi aussi ! je m'y plais au point que si je n'étais d'ailleurs, j'aimerais être de Vals... Et puis, n'a-t-on pas plaisir à retrouver de braves gens ? »

\*\*\*

« Nous remercions vivement M. le capitaine Serre, de Lorient, commandeur de la Légion d'honneur, Aveugle de Guerre et membre des Gueules Cassées, d'avoir ajouté son témoignage à ceux qui comprennent et aiment toujours davantage notre beau pays d'Ardèche.

« Nous lui redisons ici pour qu'il la transmette à tous ses camarades de l'Union des Aveugles de Guerre, l'expression respectueuse de toute la sympathie en laquelle la population valsoise tient à ses hôtes à « canne blanche ».



# Chronique de l'U. A. G.

## Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre, une somme de 9.200 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances .....	900
Allocations veuves, enfants et couronnes....	6.000
Secours .....	2.300

Il y a lieu d'ajouter, à ces 9.200 francs, une somme de 31.000 francs pour prêts de maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner dix demandes de secours, dont quatre n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

## ENTRE NOUS

### Naissances

Notre camarade et Mme Lieutaud, de Santès (Nord), nous font part de la naissance de leur quatrième enfant, Ginette, née le 17 novembre 1931.

Notre camarade et Mme Jaffré (Pierre), de Marseille (Bouches-du-Rhône), nous font part de la naissance de leur fille, Mireille, née le 27 septembre 1931.

Notre camarade et Mme Guillo, de Saint-Jean-Brevelay (Morbihan), nous font part de la naissance de leur cinquième enfant, Marcelle, née le 26 octobre 1931.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

## Décès

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Le Cam (Yves), décédé le 17 décembre 1931.

Né à Saint-Connan (Côtes-du-Nord), le 18 janvier 1877, Le Cam était soldat au 5<sup>e</sup> Colonial et fut blessé, le 19 septembre 1915. Réformé à 100 % pour la vision et 90 % pour blessures multiples, il était titulaire de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur.

Il laisse une veuve et deux enfants.

Du fils de notre camarade Daviau, de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), décédé le 11 octobre 1931, à l'âge de trois mois.

Du fils de notre camarade Rio (Jules), de Pouzanges (Vendée), décédé à l'âge de vingt-trois ans.

De la femme de notre camarade Hatet, de Sainte-Jammes (Sarthe), décédée le 23 novembre 1931, dans sa cinquante-neuvième année.

De la femme de notre camarade Charrier, de Clisson (Loire-Inférieure), décédée le 23 septembre 1931, à l'âge de quarante-huit ans.

De la mère de notre camarade Mautemps, de Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise), décédée le 13 novembre, à l'âge de cinquante-six ans.

Du père de notre camarade Ploy, d'Echenoz-la-Meline (Haute-Saône), décédé le 10 décembre 1931, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Du père de notre camarade Lotte, d'Haubourdin (Nord), décédé le 12 décembre 1931, à l'âge de soixante-quatorze ans.

De la belle-mère de notre camarade Adrien, d'Aulnay-sous-Bois, décédée le 25 décembre 1931, à l'âge de soixante-neuf ans.

De la belle-mère de notre camarade Serdobel, de Coudekerque, décédée le 20 décembre 1931, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

## Cotisations volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui, malgré le rachat antérieur de leur cotisation, ont tenu, néanmoins, à effectuer un nouveau versement :

Duchamp, 5 fr. ; Abeilhe, 20 fr. ; Fimbel, 5 fr. ; Vochel, 10 fr.

### Cotisations pour l'année 1932

Clément (H.), Fraysse, Fétique, Raynaud, Abderahmann, Duchamp, Préot, Crouzilhac, Le Gouar, Demaret (J.), Mlle Latouche, Delille, Cohen, Fessard, Mandet, Raffat (B.), Thibault (H.), Holveck (rachat), Minier, Noël (H.), Rost, Evrat (rachat), Dupuis (J.), Donadiou, Thèbes, Podevin (F.), Gailly, Piollet, Brunon, Lapoule, Lauté, Sigault, Tisserand (T.), Eychenne, Authié, Fimbel, L'Hermitte, Rineau, Lemarchand, Montcharmout, Masson (J.), Vochel, Fournier (C.), Noirjean, Galas, Lassalle, Heuzé (H.), Bonnet, Gardette, Verdelet, Guillot (M.), Le Viavant.

### Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 14 Novembre 1931

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : L'Evesque, Scapini, Amblard, Favret, Lauté, Leveau, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Conan, Courteix, Fauvel, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Malgat, Muller, Nicolai, Noireaux.

M. de Traversay, président du Comité d'action.

M. O. Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Céré-Labourdette, Chaillou, Chauvel, Cohn, Emo, Evrat, Fraysse, Guyollot, Hennebicque, Hugueny, Mauger, Nicolai (Pierre), Rochelet, Rousseau, Saillet, Vaxelaire.

A Favret : Cabasson, Lagarde.  
(Georges), Robert (Maurice), Satgé.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Antoine.

A Amblard : Petitjean.

A Fabret : Cabasson, Lagarde.

A Leveau : Robert (Maurice), Roy (Georges).

A Bloncourt : Satgé.

A Noireaux : Derunder.

1° Procès-verbal de la séance du 3 octobre 1931.

Adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de septembre.

Adoptée à l'unanimité.

3° Affaire Curbières.

A propos de l'avis donné par Lagarde, Bloncourt proteste que mention soit faite de son nom dans cette affaire.

Lecture est donnée des lettres de Calmès, Curbières, Marche et Deville. Le Conseil désirent être plus amplement informé, décide de nommer une Commission chargée d'enquêter et d'établir un rapport sur la nature et l'authenticité des faits signalés. Sur proposition du Président, cette Commission sera composée de cinq membres de l'U.A.G. habitant la région parisienne, dont trois membres non administrateurs et deux administrateurs. Cinq suppléants seront également désignés.

Le tirage au sort donne les noms suivants :

Non administrateurs : Tilly, Lafaye Jannot (Joseph).

Suppléants : Valladeau, Reguilhem et Pèlerin.

Administrateurs : Courteix, Bertrand.

Suppléants : Malgat et Bloncourt.

4° Le secrétaire général indique que plusieurs camarades ayant refusé d'acquitter le recouvrement par poste de leur cotisation, n'ont pas répondu à une dernière lettre recommandée.

Le Conseil décide la radiation des camarades : Surin (Gilbert), Invernizzi, Michaud et Blanchard.

5° Questions diverses.

La propagande de l'Association des Mutilés des Yeux ayant été évoquée, le Conseil examine la situation de l'Union et tout en admettant que l'Association dont il est parlé exerce une propagande propre à son Groupement, s'élève contre la confusion qu'elle crée avec l'U.A.G. et demande au Bureau de faire tout pour éclairer les camarades et faire connaître au public ce qu'est l'U.A.G.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de (camarades tunisiens) :

Brahim Ben Ahmed Ben Amor, Ben Belgacem, à Dar-el-Bey (Sousse), 100 %, article 10.

Abdallah Ben Ali Ben Attif, à Saafat, 100 %, article 10.

Belgacem Ben Salah Ben Ramdan, à El-Arab (Od-Aoun), 100 %, article 10.

Hassen Ben Mohamed Ben Hadj, Salah, 100 %, articles 10 et 12.

Mohamed Ben Ammar Ben Amara, à Omrane (Ain-Draham), 100 %, article 10.

Salem Ben Ali El Baklouti, à Sfax-Ville, 100 %, article 10.

Ali Ben Mohamed Trabelsi, à El-Ksar (Sfax), 100 %, article 10.

Ces camarades, possesseurs d'un titre définitif et de la carte du combattant, sont admis en qualité de membres titulaires.

Lieutenant Mohamed Ben Khelifa El Atreuch, dit Labrache, à Akouda, 100 %, article 10, titre provisoire.

Mohamed Salah Ben Hadj Mohamed El Gafsi, dit Ben Hachi, à Gafsa-Ville, 100 %, article 10, titre provisoire.

Ces deux camarades sont admis en qualité de membres temporaires.

Le Conseil désigne à nouveau les camarades Favret et Bois pour faire partie, le premier de la Commission Supérieure de Contrôle des Soins gratuits, le second de la Commission Départementale de Surveillance et de contrôle des soins gratuits, ces deux camarades ayant déjà représenté l'Union les années précédentes au sein de ces deux organismes.

Le Conseil décide également de poser la candidature de l'Union pour la participation des Associations en vue de la constitution du Tribunal Départemental des Pensions pour l'année 1932. Au cas où le tirage au sort donnerait une place à l'U.A.G., Amblard est désigné pour siéger au Tribunal.

Lecture est donnée d'une lettre de Mlle Arbel qui, quittant Paris, donne sa démission de vice-présidente de notre Comité d'Action.

Scapini tient à exprimer les regrets du Conseil tout entier de voir une amie de la première heure nous cesser sa précieuse collaboration et charge le secrétaire général de transmettre à Mlle Marguerite Arbel ses sentiments de reconnaissance.

Sur proposition de Guillam, Scapini fait approuver la nomination de Mlle Arbel au titre de vice-présidente honoraire du Comité d'Action.

Le président indique au Conseil à quel point en sont les démarches faites auprès du ministre des Pensions en vue de l'aboutissement du principal vœu émis par notre dernière Assemblée générale.

Une allocation à l'occasion de la naissance d'un enfant est accordée à une victime civile.

Le Conseil d'administration de l'U.A.G. informe du remboursement au pair d'une obligation Ville de Paris, n° 695.180, sortie au tirage du 22 août 1931, autorise son trésorier, M. Gaston L'Evesque, à en opérer le transfert et à toucher le montant du remboursement de ladite obligation.

La délibération suivante est également adoptée :

« Le Conseil d'administration de l'U. A.G. donne pleins pouvoirs à son trésorier, M. Gaston L'Evesque, à l'effet d'arbitrer quinze actions jouissance Suez contre des parts civiles de la même Société. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h. 30.

## Du Groupement Régional du Nord

*Avis.*

Le secrétaire porte à la connaissance des membres du Groupement que l'Assemblée régionale est fixée au dimanche 13 mars 1932. Un membre du Bureau de l'U.A.G. doit représenter le Conseil d'administration et apporter toutes précisions utiles au cours des débats. La Commission fait un pressant appel auprès des camarades pour qu'ils assistent très nombreux à cette Assemblée; ils témoigneront ainsi de leur attachement à leur Groupement et à l'Union et apporteront leur témoignage de sympathie et de solidarité au représentant mandaté du Conseil d'administration.

Des convocations individuelles feront part du lieu et de l'heure de la réunion.

Léon MURET.

## Régionale de Limoges

Le réunion du Groupe aura lieu à Limoges, le dimanche 13 mars 1932. Elle sera précédée d'un déjeuner en commun.

Le camarade Amblard, secrétaire général de l'Union, y sera présent.

Toutes indications ultérieures utiles concernant le lieu et le prix du déjeuner en commun, le lieu et l'heure de l'Assemblée, seront données dans le Bulletin de février.

## Avis divers

Manches à balais 1 m. 30 × 25, en hêtre, sapin ou bouleau. Le cent : 80 francs.

S'adresser au camarade Marchand, Le Breuil-sur-Merize (Sarthe).

A vendre : harmonium en chêne, 5 octaves, expression, clavier transpositeur, très bon état. On offrirait gracieusement méthode de Lemmens et recueils de pièces choisies.

S'adresser au camarade R. Couesnon, 36, rue de la Villa, Sèvres (Seine-et-Oise).

A vendre : Cinéma d'enfant avec films et accessoires, état de neuf, avec éclairage électrique. Prix : 150 francs.

Notre camarade Edmond Casdagne nous informe qu'il peut fournir, à ses camarades et aux lecteurs du Bulletin, des vins de Champagne aux meilleures conditions, à savoir :

Champagne carte blanche (demi-sec) à 8 fr. 50 la bouteille.

Champagne carte d'or (sec) à 13 francs la bouteille.

Champagne carte d'or (extra quality) à 15 francs la bouteille.

Ces champagnes se livrent également en demi-bouteilles à : 5 fr. 25, 7 fr. 75 et 8 fr. 75 la demi-bouteille.

Franco d'emballage, par caisses de 25 ou 30 bouteilles, port et régie en sus, départ Epernay, paiements à trente jours (champagne Paul de Marcy à Reims).

Adresser commandes à M. Casdagne, Grande-Rue, Montigny-sur-Loing (Seine-et-Marne).

A vendre : Vélo-car type confort, avec capote et pare-brise, ayant très peu roulé. Prix avantageux.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Tricaud, avenue de la Gare, Bellac (Haute-Vienne).

Notre camarade Larue (Louis), Aveugle de Guerre, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or), porte à la connaissance de ses camarades que son gendre, viticulteur-pépiniériste, serait vendeur de plants de vigne, greffés, racinés, en aligotés (blanc ordinaire), pinots blancs (vins fins), direct blanc, au prix de 45 francs le cent.

Greffons sur demande, greffage à façon et sur commande.

Pour la Côte-d'Or, rendu franco de port.

S'adresser au camarade Larue, à Larocheport, par Nolay (Côte-d'Or).

Mme A. Arbonnier, propriétaire d'un chenil, nous offre gracieusement un caniche pour un de nos camarades. Ceux d'entre nous que cette proposition intéresserait voudront bien nous en informer en indiquant l'âge et le sexe qui leur semble le plus favorable pour l'utilisation de ce chien.

Gaillac mousseux champagnisé. Prix courant :

Château Sainte-Cécile (carte blanche), la bouteille : 8 francs ; la demi-bouteille : 5 fr. 90.

Comte de Bordchamp (carte d'or), la bouteille : 8 francs ; la demi-bouteille : 5 fr. 90.

Château Sainte-Cécile (grand rosé mousseux), la bouteille : 8 fr. 50 ; la demi-bouteille : 6 fr. 15.

Château Sainte-Cécile (cuvée réservée), la bouteille : 9 francs ; la demi-bouteille : 6 fr. 40.

Dans chaque qualité, livraison en sec, demisec ou doux, au gré du client.

Franco d'emballage gare départ, en caisse de 25 bouteilles.

Droit de régie en sus. Supplément de 4 francs par emballage en caisse de 12 bouteilles ou 24 bouteilles.

Paiement en nos traites, les 15 et fin de chaque mois.

S'adresser au camarade Jules Cancé, boulevard Gambetta, Gaillac (Tarn).

## Liste des Donateurs

Etablissements Sadac, Paris, 500 fr. — Mme Théron, Château-Thierry, 25 fr. — M. Cornu, Pont-sur-Yonne, 50 fr. — Mlle Verjens, Blida (Algérie), 50 fr. — Mme Harlé, Paris (avec affectation Maisons de Repos de Franceville), 200 fr. — M. G. Dobède, Nice, 1.000 fr. — Les Elèves de l'Ecole rue Roussel, La Garenne-Colombes (Seine), 100 fr. — Mme H. Varin Guethary (Basses-Pyrénées), 50 fr. — Société Amicale « La Cigale », Bitche (Moselle), 150 fr. — Compagnie d'Assurances « La Nationale-Incendie », 500 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Georges Désiré, avec Mlle Curé, à Herserange, 40 fr. — Mlle Maisonète, Darlington (Angleterre), 42 fr. — M. François Roland-Gosselin, Paris, 500 fr. — Anonyme, 100 fr. — M. J.-H. Lafargue, Beyrouth, 200 fr. —

Mlle Draussin, Valence, 10 fr. — Mme Romezin, Valence, 30 fr. — M. Ichlertz, Rosheim (Bas-Rhin), 100 fr. — Mlle Scheurer, Paris, 200 fr. (avec affectation Maison de Repos de Franceville). — Charles Peugeot, Paris (avec affectation Maison de Repos de Franceville), 200 fr. — Mme Cornud-Peschier, Vallon (Ardèche), 600 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Blin avec Mlle Mallinger, Longwy, 62 fr. 10. — M. Gaitz-Hocky, Paris, 300 fr. — M. Thorrand, Tunis, 50 fr. — Mlle Dobède, Nice, 120 fr. — Mme Lebossé, Sainte-Adresse (Seine-Inférieure), 25 fr. — Mme Delaune, Creysur-Aujon (Haute-Maine), 20 fr. — Mme Veuve Limousin, Tolosa (Espagne), 200 fr. — Produit d'une quête faite au mariage de M. Duvivier, avec Mlle Fleuret, de Herserange, 58 fr. — Mlles Flandin, Marseille, 25 fr. — M. Bimbenet, Saint-Mandé, 100 fr. — M. Germond, Paris, 1.000 fr. — M. R. Wallut, Bruyères-le-Chatel (Seine-et-Oise), 5.000 fr. — Mme Henry, Gerbeviller (Meurthe-et-Moselle), 20 fr. — M. Gilbert Lévy, Paris, 200 fr. — M. et Mme Boesiger, Lyon, 20 fr. — M. Costedoat, Alger, 50 fr. — Mme Veuve Cordelier, Bellesvres (Saône-et-Loire), 100 fr. — Mme Brocq, Paris (en souvenir du docteur Brocq), 10 fr. — Mme Michaud, Paris, 50 fr. — Protection et bonne santé de notre famille, 300 fr. — M. J. Combes, Nice, 200 fr.

---

### Dons avec affectation spéciale pour la création de la "Maison des Aveugles de Guerre"

La Fraternelle des Combattants Roubaisiens, 1.005 fr. — Département du Loiret, 50 fr. — Caisse d'Épargne de Brest, 100 fr. — M. Jean Schott, Hurtgheim (Bas-Rhin), 50 fr.

## TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.  
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.  
FAVRET, secrétaire général honoraire.  
CONAN, secrétaire général honoraire.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI ; Vice-Présidents : FAVRET, LAUTÉ, LEVEAU.  
Secrétaire général : AMBLARD.  
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.  
Membres : ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABASSON,  
CONAN, COURTEIX, DERUNDER, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFARGUE,  
LAGARDE, MALGAT, MULLER, NICOLAI, NOIREAUX, PETITJEAN, ROBERT (Maurice),  
ROY (Georges), SATGÉ.

## COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur ;  
M. le baron DE TRAVERSAY, Président ;  
Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.  
M. Oscar BLOCH, Secrétaire ;  
M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union » ;  
Mme DU BOS ;  
Mme BROQUIN ;  
M. Marcel BLOCH ;  
d. CHEPPER ;  
M. Pierre CHÉROT ;  
Mme CHEVALIER ;  
Mme CONTAMIN ;  
Mme Francis DE CROISSET ;  
Mlle JALAGUIER ;  
Mlle d'HERBEMONT ;  
Mme HENRI ;  
Mme KALT ;  
Mme L'EVESQUE ;  
Mme LÉVY-WEISS ;  
M. MAYER ;  
Mme MAYER ;  
Mme MUS ;  
M. PASCAL,  
M. le colonel DE TRAVERSAY.

UNIVERSITY OF CHICAGO

UNIVERSITY OF CHICAGO

1891

